



# Concours « Sauvegarde du patrimoine » Remise des prix « Allées d'arbres »



Règlement  
[www.sppef.org/prix/](http://www.sppef.org/prix/)



31 août 2016



Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France  
39 avenue de La Motte-Picquet 75007 Paris - 01 47 05 37 71 - [contact@sppef.org](mailto:contact@sppef.org)



**La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)**, association nationale fondée en 1901, est reconnue d'utilité publique depuis 1936 et agréée pour la protection de l'environnement depuis 1978. Dès ses origines, attachée aussi fermement au paysage qu'aux monuments, la SPPEF fut porteuse de projets législatifs puisque c'est à son initiative que fut votée en 1906 la première loi de protection de l'environnement, puis celle contre les abus de l'affichage publicitaire en 1910.

La SPPEF s'engage dans de nombreux domaines : la protection du patrimoine, immobilier, paysager et environnemental ; le respect des documents d'urbanisme ; le respect de l'intégrité des domaines nationaux, la sauvegarde du « petit patrimoine » ; la préservation de l'architecture du XXe siècle.

A travers une revue annuelle richement documentée, des lettres d'information, les publications sur son site internet, la SPPEF s'attache à sensibiliser et alerter les citoyens sur l'actualité du patrimoine. Elle prodigue également des conseils en matière de droit du patrimoine et de l'environnement et assure une représentation continue auprès des pouvoirs publics à travers sa participation à des instances publiques consultatives importantes telles que la Commission nationale des Monuments historiques ou la Commission supérieure des Sites et les différentes commissions régionales.

\* \*  
\*

**Le concours de la « Sauvegarde du patrimoine »** a été mis en place en 1988. Il a déjà octroyé 197 prix, pour un montant total de 450 000 euros, abondés par des fonds publics et privés. Désireuse de spécialiser son action, la SPPEF a lancé deux nouveaux prix correspondant à son double champ d'action, paysager et patrimonial : un prix dédié aux allées d'arbres et un prix dédié au second œuvre.

**Le prix dédié aux allées d'arbres** a pour vocation d'encourager la préservation, le bon entretien et la récréation d'allées d'arbres. Il est ouvert aux conseils départementaux, aux communes, aux communautés de communes, aux professionnels, aux associations et aux particuliers.

Nos prix, médailles et diplômes seront remis aux candidats sélectionnés par un jury composé de représentants des ministères chargés de l'Écologie et de la Culture et de personnalités qualifiées.

\* \*  
\*

**Les allées d'arbres**, routes, rues, chemins, canaux bordés d'alignements d'arbres, sont un patrimoine culturel européen important. La France, avec le jardin « à la Française » a joué un rôle de premier plan dans leur histoire. Des études ont montré également leur apport positif en matière de préservation de la biodiversité, de lutte contre la pollution atmosphérique et de sécurité routière. Les allées ont un impact fort dans le paysage et diverses enquêtes montrent que les citoyens y sont très attachés.

Les allées d'arbres ont fait l'objet d'un rapport publié par le Conseil de l'Europe dans le cadre des travaux liés à la Convention européenne du paysage : « Infrastructures routières : les allées d'arbres dans le paysage ». Il s'inspire des meilleures pratiques européennes pour proposer des recommandations afin d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine.

Vous trouverez d'autres éléments sur ce patrimoine dans le numéro 222 de la revue Sites & Monuments (novembre 2015) éditée par la SPPEF.

\* \*  
\*



## Règlement du concours

### 1. Objet

Le concours porte sur toutes les actions locales qui contribuent à la préservation des allées d'arbres, c'est-à-dire aux voies (chemins, routes, rues ou voies d'eau) bordées d'alignements d'arbres.

Sont concernées :

- les actions liées à la pérennisation des allées d'arbres (entretien, restauration, plantations, formation des personnels, études préalables, travaux de recherche etc.)
- les opérations de financement et les actions de valorisation économique (tourisme, pépinières etc.)
- les actions de communication et d'animation ainsi que les actions de sensibilisation du grand public et des professionnels
- les actions de défense du patrimoine

Le jugement du concours se fera en référence au rapport « *Infrastructures routières : les allées d'arbres dans le paysage* » publié par le Conseil de l'Europe et aux recommandations qu'il contient (document accessible sur le site de la SPPEF [www.sppef.org/prix/](http://www.sppef.org/prix/)).

### 2. Participation

Le concours est ouvert aux conseils départementaux, aux communes et communautés de communes, aux associations, aux professionnels ainsi qu'aux particuliers propriétaires d'allées.

### 3. Dossier de candidature

Pour être pris en compte, le dossier doit être présenté par une personne représentant l'entité candidate.

Il doit être constitué des documents ci-après, disposés dans un porte-vues (reliure à feuillets plastiques transparents) :

- une note de présentation décrivant l'action ou les actions proposées au concours
- un plan de situation de la ou des allées concernées
- des photographies en couleur (format 13 x 18 conseillé, éviter les photocopies) accompagnées de légendes
- dans la mesure du possible, un dossier sur l'histoire de la ou des allées concernées
- le cas échéant, un dossier de presse
- le formulaire de présentation rappelant les principales caractéristiques de l'action ou des actions proposées au concours, document à télécharger sur le site [www.sppef.org/prix/](http://www.sppef.org/prix/) (remplissable à l'écran)

Les dossiers incomplets pourront être rejetés par l'association.

Si le candidat désire le retour de son dossier, joindre une grande enveloppe affranchie en timbres au tarif de l'expédition. Les dossiers des lauréats seront toutefois conservés par la SPPEF.



#### **4. Inscription - Date de clôture**

Les dossiers devront être adressés ou déposés à l'adresse suivante :

SPPEF

« Concours allées d'arbres »

39, avenue de La Motte-Picquet

75007 PARIS

Date limite de réception des dossiers : **30 avril 2016**

#### **5. Jury**

Le jury, réuni au siège de la SPPEF, est composé de représentants des administrations et entreprises attribuant les prix, de personnes qualifiées et de représentants de l'association.

#### **6. Critères d'attribution des prix**

Les prix récompensent en particulier les actions :

- contribuant à la pérennisation du patrimoine existant (procédures de gestion respectueuses des arbres par exemple)
- assurant la restauration de ce patrimoine par des plantations en regarnis
- contribuant à la plantation de nouvelles allées dans des conditions assurant la perception du lien entre la voie et les alignements, la perception de la colonnade des troncs et, à terme, sauf dans le cas de formes architecturées, la formation d'une voûte au-dessus de la voie
- prenant en compte conjointement la valeur culturelle et environnementale des allées et leur apport au paysage, à la sécurité routière, au bien-être et à l'économie
- valorisant le croisement des compétences
- encourageant la participation et la responsabilisation du public
- s'inscrivant dans la durée
- ainsi que les actions de défense en justice

#### **7. Nature des prix**

Les prix sont de nature diverse : dotation financière, médaille, diplômes.

#### **8. Remise des prix**

Les lauréats seront prévenus individuellement des dates et lieu de remise du prix.

\* \*  
\*



**Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France**

Dans le cadre de la conférence internationale du réseau Infra Eco Network Europe (IENE) sur le thème « Intégrer les infrastructures de transport dans les territoires vivants »,

**Maguelonne Déjeant-Pons, Secrétaire générale de la Convention européenne du paysage,**

**Pastèle Soleille, Sous-directrice de la qualité du cadre de vie au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,**

**Alexandre Gady, Président de la SPPEF (Sites & Monuments)**

ont le plaisir de vous inviter à la remise des prix du premier concours des « Allées d'arbres »



**le mercredi 31 août 2016, à 17h30**  
**6, cours Albert-Thomas, Manufacture des Tabacs**  
**(salle D) 69008 Lyon**



Les lauréats désignés sont :

- l'association du Gothique Frémessant, pour son projet de valorisation de l'« allée-cathédrale » d'Heudicourt (Eure), en association avec la commune, la communauté de communes, le Pays du Vexin normand, le Département, les offices de tourisme et la Région
- la commune de Beaurecueil (Bouches-du-Rhône), pour son projet de restauration de son allée de mûriers
- l'association de Sauvegarde du patrimoine de Joué-du-Plain, pour son projet de renouvellement de l'allée de Joué-du-Plain (Orne), en association avec la commune, les riverains et les parrains et mécènes
- le conseil départemental de la Haute-Garonne, pour sa politique générale de gestion de ses allées d'arbres
- l'association Pelouse et Environnement, pour son projet de sauvegarde de la « Pelouse » de Montgeron (Essonne), en association avec la commune.

L'inscription, gratuite, est obligatoire pour pouvoir accéder au site et assister à la remise de prix, y compris pour les lauréats. Les organisateurs de la conférence IENE offrent par ailleurs un accès gratuit à la session « 1.7 Tree avenues and biodiversity ([iene-conferences.info/index.php/conferences/2016/schedConf/schedule](http://iene-conferences.info/index.php/conferences/2016/schedConf/schedule)) » qui précède la remise de prix, avec 6 exposés en anglais et français portant spécifiquement sur les allées d'arbres. **Les inscriptions se font exclusivement par mail à l'adresse : [iene@sppef.org](mailto:iene@sppef.org) avant le 15 août, en précisant impérativement le nom et la fonction des participants ainsi que s'ils souhaitent s'inscrire à la « session 1.7 de la conférence ».** (Si vous souhaitez assister à d'autres sessions de la conférence, vous devrez vous charger vous-même de votre inscription, payante, sur le site IENE).

Association fondée en 1901, reconnue d'utilité publique (1936), agréée (1978)  
39, avenue de La Motte-Picquet, 75007 Paris - Tél : 01 47 05 37 71

Site : [www.sppef.org](http://www.sppef.org) - Courriel : [contact@sppef.org](mailto:contact@sppef.org) [twitter.com/SPPEF](https://twitter.com/SPPEF) - [facebook.com/sitesetmonuments](https://facebook.com/sitesetmonuments)  
[dailymotion.com/SPPEF](https://dailymotion.com/SPPEF)

## Association du Gothique Frémissant

**« Allée-cathédrale » d'Heudicourt (RD 13) - Eure - allée double - 1,1 km - 571 arbres (platanes et tilleuls)**



Prolongement « vivant » de l'arrêté de classement au titre des Monuments historiques de 1948, la démarche engagée depuis 2010 frappe par son originalité, mettant l'émotion esthétique et la création artistique au service de la préservation - promotion, gestion, sécurisation juridique - de l'allée.

Le jury a apprécié entre autres la démonstration artistique du caractère architectural des allées et la reconnaissance de l'importance de nommer pour faire exister.

Il a apprécié l'extrême dynamique du projet, l'intégration marquée de l'aspect touristique (avec une grande variété d'actions envisagées) à celui de l'aménité pour la population locale, la prise en compte des aspects historiques, de paysage, de biologie.

Il a noté avec intérêt l'enjeu lié à la nature des parties prenantes : les arbres, propriété privée, encadrent une route départementale fortement circulée.

Il a noté par ailleurs le caractère très professionnel de la démarche et s'est réjoui de la réussite des recherches de financement auprès d'acteurs très divers, faisant une part non négligeable au financement privé : exposition (5 000 €) - 100 % Festival Normandie Impressionniste ; vidéo monumentale (105 000 €) - 38 % adhésions et dons (dont ISF et crowdfunding), 20 % MATMUT, 20 % Ville de Rouen, 5 % SNCF, 5 % Région Haute-Normandie, 5 % Communauté de Communes du Canton d'Étrepagny, 5 % produits dérivés, 2 % Fondation des Parcs et Jardins de France ; taille (5 000 €) - 100 % propriétaire privé.

Le jury a salué le succès de « Gothique frémissant » et l'intérêt que le projet a suscité auprès des élus à toutes les échelles.

La valorisation de la dimension écologique et environnementale et la contribution à la concrétisation d'un Itinéraire Culturel Européen des allées renforceront indéniablement la démarche engagée avec succès depuis 2010.

## Commune de Beaurecueil (Bouches-du-Rhône)

### Allée de mûriers (RD 58) - 935 m - 107 arbres



L'opiniâtreté de la commune à vouloir assurer la pérennité d'une allée de mûriers, témoin devenu rare de l'activité d'élevage des vers à soie, est l'élément marquant de la démarche primée. Outre le témoignage d'une économie passée et d'une pratique culturelle spécifique (la taille en « trognes » pour la production de feuillage), l'allée est un support important pour la biodiversité, en plus de son rôle paysager apprécié des habitants et des touristes. Située dans le périmètre du Grand Site de la Sainte-Victoire, menant au village et au château de Beaurecueil, elle bénéficie ainsi d'un important potentiel de synergies positives.

Le jury a été sensible à la modestie des moyens financiers et techniques présentés, emblématique de la situation de nombreuses communes de taille modeste.

La science du vivant - des arbres - est une science passionnante mais complexe. Les fiches techniques du CAUE 77 ([www.arbres-caue77.org](http://www.arbres-caue77.org) - rubrique « Conseils ») ou de la ville de Genève ([http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/4\\_travaux\\_proximite\\_arbres\\_29\\_08\\_bd.pdf](http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/4_travaux_proximite_arbres_29_08_bd.pdf)) donnent d'importants points de repère pour garantir le bon maintien des arbres existants ou la réussite de nouvelles plantations. Le diagnostic par un expert en arboriculture ornementale rigoureux et indépendant est indispensable pour évaluer l'état du patrimoine et sa viabilité, et définir les conditions de son renouvellement.

Le jury a apprécié l'idée de parrainage par les enfants de l'école. La valorisation de l'allée existante et de son maintien passe par une communication active, qui a tout avantage à être participative.

Le prix a été attribué pour encourager une approche large et généreuse de ce projet de préservation.

## Association de Sauvegarde du patrimoine de Joué-du-Plain

### Allée - voie communale (Orne) - 1 km - 360 arbres (marronniers, remplacés par des hêtres)



Face au risque de rupture mécanique des arbres existants, et la crainte de voir les propriétaires riverains amputer l'allée, la démarche engagée a été audacieuse, puisque le renouvellement s'est fait en bloc, fidèle à l'histoire de l'allée, sans modifier les distances et les proportions de l'ensemble - et en maintenant un marronnier sain.

Le jury a apprécié que ce choix n'ait pas été motivé par un simple désir de ne pas se compliquer la vie. Le goût pour l'allée existante et l'espérance de recréer un paysage suscitant la même émotion sont nettement perceptibles.

Le jury a apprécié l'énergie déployée pour convaincre, sans moyens, la population et les riverains agriculteurs du bien-fondé du projet et la concrétisation de l'accord par des conventions. Il a salué la démarche engagée avec un beau succès pour la recherche de financement, faisant la part belle à la société civile : la dépense totale de 64 000 € a été financée à 53 % par des dons de particuliers et de mécènes, 46 % par la vente du bois, 1 % par la commune.

Le jury a noté avec intérêt l'important travail de communication, sous des formes et auprès de publics variés, la valorisation économique locale du projet ainsi que sa dimension participative et pédagogique.

Une allée à suivre et à documenter - la qualité paysagère devrait rapidement être au rendez-vous.

## Conseil départemental de Haute-Garonne

Allées départementales - 1 000 km - 62 000 arbres (platanes, frênes, tilleuls, érables, chênes, ormes, marronniers, zelkovas...)



Le jury a apprécié la cohérence de la démarche pour la préservation des allées du département. Cela passe par l'application des bonnes pratiques de gestion des arbres, mais aussi par une prise en compte graduée des caractéristiques des différentes voies, l'expérimentation de bandes d'alerte audio-tactiles pour éviter les sorties de route, la rigueur dans le traitement des conflits avec les riverains - auxquels sont dûment rappelés les avantages procurés par l'agrément des plantations.

Le jury a apprécié l'existence de plantations jeunes, indispensables pour assurer l'avenir du patrimoine, avec une gradation des distances de plantation tenant compte des caractéristiques locales. Il a noté avec intérêt que le gestionnaire restait pleinement engagé dans les communes et s'attachait à partager les bonnes pratiques avec les entreprises et le public (notamment sous forme de chantiers-école et de guides en ligne).

La démarche devrait s'enrichir encore par la prise en compte locale de l'aspect historique des allées et de leur rôle en matière de biodiversité, ainsi que par un travail actif de communication et de valorisation, notamment touristique, impliquant la population et les élus.

## Association Pelouse et Environnement

**« La Pelouse » de Montgeron (Essonne) - deux allées encadrant une pelouse - 1,4 km - 625 arbres (tilleuls et quelques platanes et érables)**



Le jury a été sensible à l'enjeu que représente la « Pelouse », par la qualité de son aménagement initial, son utilisation judicieuse pour structurer l'urbanisation au XXe siècle, et son importance sociale contemporaine, bien documentée.

Il a apprécié la durée de l'engagement et la diversité de nature des actions entreprises : veille, recherche historique, relevés de terrain, entretien, exposition et visites commentées, appui à la commune.

Il a noté avec intérêt la vision « élargie » présidant aux actions, avec un travail sur la signalisation et sur le traitement des limites avec les propriétés privées, ainsi que le bon sens de certaines solutions proposées (arbustes « antitags »).

Le jury a également été sensible à la stratégie adoptée, avec la création d'une culture commune entre bénévoles, techniciens et élus, l'« écriture » de celle-ci dans une charte, étape vers une protection juridique encore plus sûre que les engagements actuels.